



Annexe 1 – Bulle d'expression parents solos

1. Objet

Le co-développement repose sur l'intelligence collective. Il permet aux participants d'exposer leurs problématiques et de bénéficier des conseils du groupe pour élaborer une démarche de mise en action personnelle. Guidé par un animateur formé, ce processus favorise l'écoute, la réciprocité et le lien social. En partageant leurs expériences et en étant reconnus dans leur parcours, les participants se sentent valorisés, soutenus et retrouvent une dynamique active fondée sur l'entraide et la solidarité. La Ville de Dijon souhaite expérimenter ce dispositif auprès des parents solos.

2. Principes du co-développement à destination des parents solos

L'accompagnement spécifique proposé par l'Académie des possibles en faveur des familles monoparentales aura pour objectif principal de rompre l'isolement des parents solos, en mobilisant des ressources adaptées à leurs besoins. La dynamique de pair-aidance au service du co-développement devient un levier pour renforcer l'estime de soi, la prise de parole et le sentiment d'appartenance, tout en élaborant des solutions en phase avec leurs préoccupations liées à la situation de monoparentalité.

L'Académie des Possibles met en place des groupes de soutien et d'entraide animés par un intervenant, offrant à chaque parent :

- Un espace pour exprimer ses difficultés et être écouté sans jugement,
- La possibilité de trouver des réponses grâce à la force du collectif, en s'appuyant sur les expériences partagées,
- Une opportunité de recréer du lien social, sortir de l'isolement.

3. Modalités concrètes de réunion du groupe de co-développement

- Un groupe d'environ 12 parents solos se réunira lors de 8 séances.
- Les séances dureront de 2 à 3 heures, comprenant à la fois des temps d'échanges en co-développement et des ateliers thématiques : bien-être, parentalité, ressourcement.
- Les séances seront co-animées par les intervenants de l'Académie des Possibles.
- Une invitation au forum parentalité de la petite enfance (23/09) sera transmise au groupe dès la première séance.
- Une évaluation continue sera réalisée auprès des participants.

3.1. Créneau adapté et mode d'accueil des enfants

L'action se déroulera les samedis matin afin de tendre à une probable plus grande disponibilité des parents (cf. questionnaire de l'Espace Ressource Parentalité).

Un accueil pour les enfants sera proposé afin que les parents puissent prendre ce temps pour eux en toute sérénité. Il sera procédé à la mobilisation des viviers des directions de la Petite Enfance et de l'Enfance-Éducation de la Ville.

3.2. Lieu de rencontre

Les séances de co-développement se dérouleront au sein d'un même lieu, afin de stabiliser les repères. Lors des sorties, le lieu de rdv initial sera toujours celui du co-développement : les participants se rendront ensemble aux lieux tiers en question. Ce lieu devra être pourvu de deux salles distinctes : une pour les enfants, l'autre pour les parents.

- **2026 : première session expérimentale**

Afin de structurer cette démarche expérimentale, le choix sera fait d'organiser la première session dans un lieu accessible, au centre-ville.

- **2027 : sessions territorialisées**

Une fois le dispositif en place, il sera envisagé de territorialiser l'offre via un regroupement de quartiers en zones, permettant aux participants de nouer des relations avec des pairs habitant à proximité. Les zones identifiées pour cette expérimentation sont celles comptant un nombre important de familles monoparentales (cf. diagnostic 2025 du Compas).

4. Orientation des familles

Une information sera donnée aux différents **acteurs du territoire accompagnant ce public spécifique** afin de les inciter à orienter les familles monoparentales auprès du dispositif :

- Les services municipaux (Programme de Réussite Éducative, EJE de la Cité Éducative, Points d'Accès aux Droits)
- Les structures accueillant les enfants : crèches, périscolaire et écoles
- Le collectif des parents solos sera informé
- Une communication auprès des partenaires pourra être envisagée si nécessaire (Maisons d'Éducation Populaire, Maison des familles, ESCO, ABRIOUX, Services de l'ADEFO (LARPE et service de prévention))

Il sera demandé aux prescripteurs de présenter la démarche dans son ensemble, avec la possibilité de s'appuyer sur un **flyer de présentation** du dispositif.

5. Modalités d'inscription

5.1. Dispositions générales

Toute participation aux séances de co-développement est soumise à la constitution préalable d'un dossier. Pour toute demande ou renseignement, les usagers peuvent contacter :

- le service compétent (Cohésion Sociale)
- par téléphone au 0 800 21 3000
- ou via le site internet : www.dijon.fr

Le nombre de places étant limité, les demandes sont traitées dans la limite des capacités d'accueil.

Les principaux critères d'inscription sont **l'isolement** du parent et **l'engagement** à participer à l'ensemble des séances.

Toute inscription traduit l'engagement du parent à être présent pour toutes les séances de la session pour laquelle il s'inscrit.

5.2. Composition du dossier

Chaque famille doit compléter un dossier comprenant les informations nécessaires à :

- l'inscription au dispositif de co-développement,
- l'accueil des enfants.

Tout dossier incomplet ne pourra être instruit.

5.3. Conditions de domiciliation

Seules les familles résidant à Dijon peuvent bénéficier du dispositif.

6. Hypothèse de cadrage

Session 2026	Mise en œuvre de l'action de septembre à décembre 2026.	
Nombre de séances	8	
Nombre de bénéficiaires	12 parents + Enfants	
Lieu	Maison des associations	
Encadrement	Intervenants de l'Académie des Possibles pour le co-développement	Le cout de la session de co-développement pour les parents solos (comprenant 8 rencontres en 2026) s'élève à 4624 € (578 € / séance x 8).
	Vacataires qualifiés de la Ville pour la garde d'enfants	Le cout RH du mode d'accueil proposé aux enfants des parents participant s'élève à 640 € (20€/h x 4 x 8).
Cout prévisionnel total	Le cout total de l'opération est de 5264 € .	